

POUR NOUS JOINDRE
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

BUREAU MUNICIPAL



Adresse : 819, rue Notre-Dame
Téléphone : (819) 295-3979
Télécopieur : (819) 295-3032

Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

Numéro d'urgence : (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

Courriel :

info@municipalite.champlain.qc.ca

Site internet :

<http://www.municipalite.champlain.qc.ca>

@Municipalité De Champlain

Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

SERVICE D'URBANISME



Adresse : 819, rue Notre-Dame
Téléphone : (819) 295-3979
Horaire : du lundi au mercredi midi de 8h à 12h et 13h à 16h

Courriel : urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE DES LOISIRS



Adresse : 961, rue Notre-Dame
Téléphone : (819) 295-3166

@Loisirs Champlain

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE INCENDIE

*** À UTILISER UNIQUEMENT POUR OBTENIR UN PERMIS POUR FEU À CIEL OUVERT***

Téléphone: (819) 691-5560

BIBLIOTHÈQUE



Adresse : 963, rue Notre-Dame
Téléphone : (819) 840-0407

@Biblio Champlain

Courriel : biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca



Bulletin municipal
LE CHAMPLAINOIS

JUIN 2022

CE BULLETIN CONTIENT :

LE MOT DU MAIRE	2	GENS DE CHEZ NOUS	16
CONSEIL MUNICIPAL.....	3	CULTURE.....	16
ADMINISTRATION.....	6	ENVIRONNEMENT.....	20
SÉCURITÉ CIVILE.....	7	INFO. RÉGIONALES.....	23
SÉCURITÉ INCENDIE.....	8	MARÉES DE CHAMPLAIN.....	27
URBANISME.....	9	CALENDRIER MUNICIPAL.....	28
LOISIRS.....	13		

Début des activités culturelles

Samedi 4 juin : Lancement des activités p.17

Samedi 11 juin : Spectacle de la Relève p.18

Mercredi 29 juin : Mercredi sur St-Laurent p.18

Premiers répondants
et pompiers
volontaires recherchés
(pages 7 et 8)

Rappels importants
pour l'utilisation de
l'eau potable
(page 11)

Fête
nationale du
Québec

Le 23 juin
A partir de 17h
Au Centre du
Tricentenaire
pages 13 et 14



Camp de jour 2022

Rappels importants
à la page 15

LE MOT DU MAIRE

Champlainoises, Champlainois,

Grand Champlainois

Dimanche le 29 mai, dans le cadre d'une petite rencontre au centre du Tricentenaire, nous avons procédé à la nomination d'un nouveau « Grand Champlainois », il s'agit de monsieur René Provencher qui a dirigé la chorale de Champlain et ainsi contribué à la vie liturgique de notre municipalité. Monsieur Provencher avait été retenu, à l'automne 2019, par les membres du Conseil pour devenir le Grand Champlainois 2020. Comme nous, il aura dû attendre la possibilité d'une rencontre plus que virtuelle pour rejoindre le groupe des nommés.

Merci encore monsieur Provencher pour votre implication et nous espérons que le tableau préparé à votre intention par monsieur Raymond Quenneville saura trouver une place de choix dans votre nouveau chez vous.

Suivi parc à chiens

Selon les commentaires recueillis, il semble que le lieu ne convient pas au voisinage et passants et que le terrain manque d'ombre. Le projet est donc mis sur pause pour le moment et n'aura probablement pas lieu cet été.

Corvée de ramassage

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la cueillette d'ordures le long de nos chemins et passons le message que contrairement aux levées de fonds, nous espérons ramasser de moins en moins au cours des prochaines années.

Association des Plus Beaux Villages du Québec

Champlain fait partie de l'association depuis 2007, à titre de maire j'ai participé à l'assemblée générale annuelle du 18 au 20 mai dernier. Le site de l'association présente plusieurs activités réalisées dans les 40 municipalités membres, c'est une publicité gratuite et très suivie.

Le Ministère du Tourisme reconnaît l'importance de l'association et participe notamment à l'amélioration du site. Aussi 2023 représente un anniversaire important pour l'association, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Bienvenue à monsieur Luc Doyon

À compter du 6 juin, vous pourrez voir une nouvelle figure accompagner messieurs Martin Lessard et André Boisvert. Il s'agit de monsieur Luc Doyon embauché à titre de journalier spécialisé, souhaitons-lui bienvenue dans l'équipe.

Bonne retraite à monsieur Michel Dufresne

D'autre part, monsieur Dufresne, figure bien connue au centre du Tricentenaire nous a fait part de son départ pour le 30 juin. Monsieur Dufresne agit comme journalier concierge et sera éventuellement remplacé par monsieur Sylvain Lessard actuellement employé temporaire de la municipalité. Bonne retraite à monsieur Dufresne !



Guy Simon

Maire

Municipalité de Champlain

819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Téléphone : (819) 295-3979 | Fax : (819) 295-3032

Courriel : mairie@municipalite.champlain.qc.ca

CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon

Siège #1 : Sébastien Marchand

Siège #2 : Jocelyne Poirier

Siège #3 : Yvon Sauvageau

Siège #4 : Sonya Pronovost

Siège #5 : Mireille Le Blanc

Siège #6 : Claude Boisvert

Prochaine réunion
du conseil municipal

Lundi 6 juin 2022

20h au Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame

Vous êtes les bienvenus !

Résumé de l'assemblée régulière du conseil municipal du 2 mai 2022*

Résolution 2022-05-050

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2022-05-051

Le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2022.

Résolution 2022-05-052

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 2 mai 2022 pour une somme n'excédant pas 100 816,05 \$.

Note

Monsieur Sébastien Marchand, président du CCU fait le compte-rendu de la réunion du 19 avril 2022.

Résolution 2022-05-053

Le conseil accorde la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 1 m de la limite est de terrain au 936 – 938 Notre-Dame tel qu'illustré sur le plan déposé avec la demande de dérogation aux conditions suivantes : L'avant-toit du côté est du bâtiment aura une profondeur maximum de 30 cm. et sera muni d'une gouttière visant à ce que l'eau provenant de la toiture s'égoutte vers le terrain du demandeur; Le revêtement du bâtiment projeté devra s'harmoniser avec

l'environnement; Le bâtiment accessoire adossé au bâtiment principal devra être enlevé.

Résolution 2022-05-054

Le conseil municipal accepte la dérogation demandée et autorise la construction d'un bâtiment résidentiel d'une superficie totale d'environ 372 m² comportant une superficie de 277.8 m² d'usages accessoires intégrés à la résidence sur les lots 4 505 297, 4 505 296, 4 504 321 et 4 504 352 en bordure du rang St-Pierre.

Résolution 2022-05-055

Le conseil municipal accepte pour le règlement d'emprunt 2022-02 d'un montant de 1 250 200 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2022 pour les travaux futurs de la route Marchand, que le terme des amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements. Chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution 2022-05-056

A la suite de l'appel d'offres public, la Municipalité de Champlain accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son

*Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un résumé des résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux intégraux se retrouveront sur le site Internet de la municipalité lorsqu'adoptés.

emprunt par billets en date du 9 mai 2022 au montant de 1 250 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2022-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans.

Résolution 2022-05-057

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous demande de modifier notre règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour le rendre conforme à leurs exigences, le conseil municipal de Champlain adopte le règlement 2022-04 modifiant le règlement 2006-03 sur l'utilisation de l'eau potable. *(Les modifications sont présentées à la page 10 du présent bulletin municipal.)*

Note

Un avis de motion est donné par madame Sonya Pronovost conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-05 visant à modifier le règlement d'emprunt 2021-07 pour augmenter à 126 048 \$ le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés pour les travaux de mise en forme et de pavage de la place Boisvert.

Note

Madame Sonya Pronovost dépose, pour le rendre public, le projet de règlement 2022-07 visant à modifier le règlement 2021-07 pour augmenter à 126 048 \$ le montant maximum de la dépense pour les travaux de mise en forme et de pavage de la place Boisvert qui y est décrétée.

Note

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Yvon Sauvageau, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-06 visant à déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier et aux employés municipaux.

Note

Monsieur Yvon Sauvageau dépose, pour le rendre public, le projet de règlement 2022-06 visant à déléguer le pouvoir d'autoriser des

dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier et aux employés municipaux.

Résolution 2022-05-058

La Municipalité de Champlain mandate la compagnie Akifer pour réaliser les travaux de suivi de la nappe phréatique pour l'année 2022 conformément à la proposition déposée.

Résolution 2022-05-059

Le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la FQM pour réaliser l'étude préliminaire du projet de desserte des immeubles situés en bordure du rang Saint-Pierre à l'ouest du lot 6 012 022, par un système d'aqueduc.

Résolution 2022-05-060

La résolution 2022-03-035 est abrogée, considérant qu'elle avait pour but de procéder à l'embauche d'un nouvel employé et que celui-ci qui a retiré sa candidature.

Résolution 2022-05-061

Le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Luc Doyon à titre de journalier spécialisé.

Résolution 2022-05-062

Le conseil municipal accepte la proposition de « Les Entreprises électriques Charles Lévesque Inc. » de 7 400\$ avant taxes, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de conversion du système d'éclairage du garage municipal et de l'éclairage extérieur du bureau municipal.

Résolution 2022-05-063

Considérant que la municipalité utilise régulièrement des chapiteaux pour la tenue d'activités extérieures et qu'il serait pertinent d'en faire l'acquisition, le conseil municipal accepte la proposition de Chapiteaux Nord-Sud et procède à l'acquisition d'un chapiteau de 6.1 m sur 9 m pour un montant de 10 692.68 \$, taxes incluses.

Résolution 2022-05-064

Considérant que la municipalité désire installer un quai de débarquement pour les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, le conseil accepte la proposition de CANOCK Rive-sud pour la fourniture et l'installation d'une passerelle et d'un quai flottant d'une superficie de 14 m² et d'une passerelle d'une longueur de 4.9 m pour un montant de 15 944.62 \$.

Résolution 2022-05-065

Considérant que la municipalité a déposé une offre au montant de 90 000 \$ pour faire l'acquisition d'une unité d'urgence mise en vente par la municipalité de Chelsea par l'intermédiaire du Centre d'acquisitions gouvernementales et que cette offre a été retenue, le conseil municipal autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la transaction d'achat.

Note

Le rapport d'audit de conformité de la vice-présidence de la Commission municipale du Québec de mars 2022 sur la transmission des rapports financiers pour les exercices financiers 2016 à 2020 est déposé au conseil.

Note

Les rapports d'audits de conformité de la vice-présidence de la Commission municipale du Québec de novembre 2021 sur l'adoption du budget de l'année 2021 et sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2021 – 2023 sont déposés au conseil.

Résolution 2022-05-066

Considérant que, lors des pourparlers visant à permettre à la municipalité d'acquérir une partie du lot 4 503 406 afin d'élargir l'emprise de la rue du Quai en 2015, il avait été proposé d'échanger ladite partie contre une partie du lot 4 505 142 et que le conseil municipal désire respecter les engagements des administrations précédentes, le montant de la contrepartie de 8 396,60 \$ apparaissant à la résolution est remplacé par 7 560,26 \$.

Résolution 2022-05-067

L'assemblée est levée.

**Résumé de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 9 mai 2022*****Note**

Tous les membres du conseil sont présents et consentent unanimement à modifier l'ordre du jour soumis avec la convocation.

Résolution 2022-05-068

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2022-05-069

Le conseil municipal adopte le règlement 2022-05 modifiant le règlement 2021-07 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant maximum de 126 048 \$ au lieu de 109 990.16\$ afin de financer les travaux de mise en forme et de

pavage de la place Boisvert suivant la nouvelle estimation budgétaire des coûts.

Résolution 2022-05-070

Le conseil municipal adopte le règlement concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'aux employés municipaux.

Résolution 2022-05-071

Le conseil municipal mandate Groupe Châteauneuf, arpenteurs-géomètres pour la production d'un plan montrant la portion du domaine hydrique de l'État occupée par le quai de Champlain devant le lot 4 503 403.

*Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un résumé des résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux intégraux se retrouveront sur le site Internet de la municipalité lorsqu'adoptés.

Résolution 2022-05-072

Le conseil municipal approuve des dépenses d'un montant de maximum de 2 000\$ pour la cérémonie de reconnaissance du « Grand Champlinois » pour l'année 2022 et autorise madame Mireille Leblanc à faire les achats nécessaires.

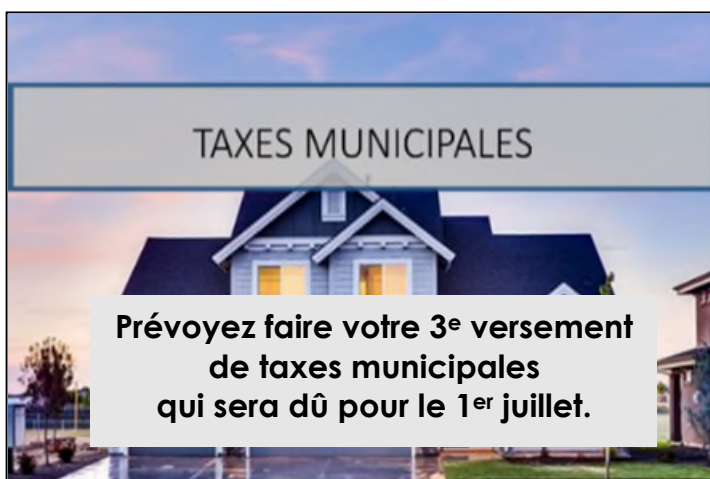
Résolution 2022-05-073

La Municipalité de Champlain appuie la campagne du Défi pissenlits lancée à l'échelle du Québec par Miel&Co et annoncera le 10 mai l'adhésion de la Municipalité à la deuxième édition du défi qui se tient du 1^{er} au 31 mai 2022.

Résolution 2022-05-074

L'assemblée est levée.

ADMINISTRATION



Fermeture
des édifices municipaux
le vendredi 24 juin
pour la Fête nationale du
Québec

En cas d'urgences, vous
pourrez contacter le
819 996-3433.



**MRC DES
Chenaux**
SI PROCHES

630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes
(Québec) G0X 3K0

AVIS IMPORTANT

Vous étiez absent lors de la visite de notre inspecteur dans le cadre de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière le

Afin de pouvoir compléter votre dossier, auriez-vous l'obligeance de communiquer, dès que possible, avec Simon Labarre au numéro suivant : (819)-266-7910 ou par courriel au : simon.labarre@mrcdeschenaux.ca, en mentionnant l'adresse de votre propriété.

Cette visite est requise dans le cadre :

- ☐ du maintien de l'inventaire (visite qui est obligatoire au moins une fois tous les 9 ans pour s'assurer de l'exactitude des données en notre possession.
- ☐ d'un questionnaire suite à l'achat de votre immeuble (visite qui est obligatoire dans le but de recueillir certaines informations suite à l'acquisition de votre propriété.
- ☐ d'un permis de construction ou d'une déclaration de travaux (visite qui est obligatoire à la suite de l'émission d'un permis de construction, de rénovation ou de démolition).

Note : Un appel serait apprécié d'ici 5 jours.

Merci de votre collaboration

INSPECTIONS EN COURS pour l'évaluation foncière PAR LA MRC DES CHENAUX

Prenez note qu'un inspecteur en évaluation foncière sera présent sur le territoire de notre municipalité pour les 6 prochaines semaines.

Si vous êtes absents lors de son passage, vous serez invités à communiquer avec l'inspecteur le plus rapidement possible. Il vous laissera une copie de l'avis ci-contre pour vous en faire part.

SECURITE CIVILE

Premiers répondants volontaires recherchés



La Municipalité de Champlain est à la recherche de citoyens intéressés à se joindre à notre équipe actuelle de premiers répondants.

Il s'agit d'un emploi rémunéré. L'implication est cependant sur une base volontaire, ce qui signifie que l'employé n'est pas dans l'obligation de se déplacer à chaque appel reçu du centre d'appel.

Des formations sont disponibles pour les personnes intéressées.

Le rôle du premier répondant :

Le premier répondant, sur affectation exclusive du centre de communication santé, fournit à une personne dont l'état le requiert les premiers soins de stabilisation requis conformément aux protocoles d'intervention clinique élaborés à cette fin par le ministre et correspondant au niveau de formation qu'il reconnaît.

Les responsabilités du premier répondant :

Le premier répondant, en complémentarité du technicien ambulancier paramédic, applique les protocoles visant la prévention de la détérioration de l'état de la personne en détresse et transfère au technicien ambulancier paramédic la responsabilité des interventions à son arrivée sur les lieux.

A titre indicatif :

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2022, nos premiers répondants ont reçu 24 appels d'urgences médicales sur le territoire de notre municipalité. Ils sont la plupart du temps présent avant les ambulanciers, pouvant ainsi donner les premiers soins et prendre toutes les informations requises pour faciliter et augmenter la rapidité du service ambulancier.

Pour plus d'informations et/ou démontrer votre intérêt, contactez :



Jean Houde

Directeur général et secrétaire-trésorier

Municipalité de Champlain

819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Téléphone : (819) 295-3979 | Fax : (819) 295-3032

Courriel : dg@municipalite.champlain.qc.ca

SECURITE INCENDIE

Recherche de nouveaux pompiers volontaires



2 pompiers volontaires recherchés

La formation est offerte par la municipalité (repayé via un programme de subvention).

La brigade incendie actuelle de Champlain est constituée de :

- 1 chef pompier
- 3 assistants chefs pompiers (volontaires)
- 13 pompiers (volontaires).

En 2021, ce sont plus ou moins 35 interventions où nos pompiers volontaires se sont déplacés. Chaque semaine, nos pompiers volontaires font à tour de rôle une inspection des véhicules et du matériel d'urgences et incendie. Ils participent également à des formations et pratiques de façon régulière.

Pour postuler, contactez Benoît Ferland à incendie@mrcdeschenaux.ca

Règlements feux extérieurs



Feux d'ambiance : Permis seulement dans un contenant en métal ou dans une installation faite de matériaux non combustibles et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre ; le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible ; le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

Feux à ciel ouvert : Interdits, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation du **chef pompier de notre municipalité (Jacques Brouillette : 819 691-5560)** qui analysera et prendra en considération entre autres les conditions climatiques et les recommandations de la SOPFEU.

URBANISME

La chronique de l'inspecteur municipal

Un rappel avant le début de l'été

Chères Champlainoises et chers Champlainois,

Voici l'été qui arrive, saison du gazon tondu ainsi que la période des projets qui requièrent un permis. Demande de permis ou déclaration de travaux ? En cas de doute, faites une demande d'information ce qui me permettra de vous répondre tout en vous indiquant les règlements que vous devrez suivre et les documents que vous aurez à me fournir.

Ces trois demandes sont sur le site de la Municipalité au bas de la page d'accueil. Elles sont simples, rapides et conviviales à remplir. Et le prix d'un permis est plutôt symbolique.

Les gens sont parfois surpris qu'il faille un permis pour certaines choses, mais les principales raisons sont une question de marges à respecter, de hauteurs pour la visibilité, de sécurité, de protection de l'environnement et d'harmonie.

Un permis est nécessaire pour une remise, une galerie, un patio, un gazebo, un spa, une piscine, une clôture ou une haie, le revêtement extérieur, une entrée ou un stationnement, une thermopompe ainsi que pour l'abattage ou la plantation d'arbres.

Rappels :

- o Premièrement, la date limite pour démonter les **abris temporaires pour auto** ou autres utilités dans la cour avant comme arrière était le 30 avril dernier.
- o Ensuite, **tout terrain doit être maintenu en état de propreté**, libre de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto et vieux matériaux de construction.
- o De plus, **le revêtement extérieur de tous les bâtiments** doit être complété dans un délai maximum de deux (2) ans suivant la date d'émission du permis de construction.
- o Également, informez-vous sur ce qui est permis ou interdit comme **entreposage extérieur** (bois de chauffage, matériaux de construction, roulottes, bateaux, remorques, véhicules hors service, etc.). Je ferai prochainement une tournée afin de vérifier que ces règlements sont bien respectés. Le civisme de chacun est important pour la collectivité.

Au plaisir de vous aider et de vous reparler le mois prochain.



Claude Robert

Inspecteur en bâtiment et environnement

Municipalité de Champlain

Du lundi au mercredi midi (8h à 12h et 13h à 16h)

819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Téléphone : (819) 295-3979 | Fax : (819) 295-3032

Courriel : urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca

Règlement 2022-04 modifiant le règlement 2006-03 sur l'utilisation de l'eau potable



Le 2 mai dernier, le conseil municipal de Champlain a adopté le règlement 2022-04 modifiant le règlement 2006-03 afin de se conformer aux nouvelles exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation quant à l'utilisation de l'eau potable.

Voici les principales modifications qui s'appliquent dorénavant :

△ Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h.

Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

△ Climatisation, réfrigération et compresseurs

Il est interdit d'installer tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable. Tout système de ce type installé avant la date d'entrée en vigueur de ce règlement devra être remplacé par un système n'utilisant pas l'eau potable dans un délai de 18 mois de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Malgré le premier alinéa de cet article, il est permis d'utiliser un système de climatisation ou de réfrigération lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

Il est interdit d'installer tout compresseur utilisant l'eau potable. Tout système de ce type installé avant la date d'entrée en vigueur de ce règlement devra être remplacé par un système n'utilisant pas l'eau potable dans un délai de 18 mois de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Malgré le troisième alinéa de cet article, il est permis d'utiliser un compresseur lorsqu'il est relié à une boucle de recirculation d'eau sur laquelle un entretien régulier est réalisé.

△ Défectuosité d'un tuyau d'approvisionnement

Tout occupant d'un bâtiment doit aviser la personne chargée de l'application du règlement aussitôt qu'il entend un bruit anormal ou constate une irrégularité quelconque sur le branchement de service. Les employés de la Municipalité pourront alors localiser la défectuosité et la réparer. Si la défectuosité se situe sur la tuyauterie privée entre le robinet d'arrêt et le compteur, ou entre le robinet d'arrêt et la vanne d'arrêt intérieure du bâtiment, s'il n'y a pas de compteur ou si le compteur est installé dans une chambre près de la ligne de rue, la Municipalité avise alors le propriétaire de faire la réparation dans un délai de 15 jours.

△ Urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge

Il est interdit d'installer tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Tout urinoir de ce type installé avant la date d'entrée en vigueur de ce règlement devra être remplacé par un système n'utilisant pas l'eau potable dans un délai de 18 mois de l'entrée en vigueur du présent règlement.

RAPPELS SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Type d'arrosage	Jours permis	Heures permises	Méthode permise	Permis nécessaire
Arrosage (Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux)	Adresses impaires : les dates impaires Adresses paires : les dates paires	19h à 21h 	Manuel seulement	Non
Nouvelle pelouse et nouvelle haie	Tous les jours pendant 12 jours	Entre 19h et 21h (Arrosage continu pendant les premières 24 h)	Manuel ou automatique	Oui * au coût de 20\$
Arrosage d'un potager 	Tous les jours	19h à 21h	Manuel	Non
Lavage de véhicules routiers	Tous les jours	6h à 23h	Avec lance à arrêt automatique	Non
Lave-o-thon	1 seule journée	8h à 20h	Certaines conditions s'appliquent	Oui *
Nettoyage d'entrée d'auto, de stationnement, de trottoir, de patio, de mur extérieur	Interdit en tout temps Sauf du 15 mai au 15 septembre pour des travaux d'asphaltage, d'application de scellant, de peinture ou de teinture ou pour le nettoyage de murs extérieurs (2 fois par an)			
Remplissage de piscine et spas	1 seule journée	 20h à 6h	Le boyau d'arrosage, si submergé doit être muni d'une valve antiretour	Non
Pulvérisation de produits	Autorisée si le boyau d'arrosage est muni d'une valve antiretour et si la loi sur les pesticides est respectée			
Jouets pour enfants	Interdit			
Boyaux perforés	Interdit			
Captages des eaux dans un cours d'eau	Obtenir un permis auprès de la municipalité *			
Système d'irrigation souterrain raccordé au réseau d'aqueduc municipal	Interdit			

*Les permis relativement à l'utilisation de l'eau potable doivent être demandés au bureau municipal.

QUELQUES TRUCS POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Chaque été, nous remarquons une augmentation fulgurante de l'utilisation de l'eau potable. Les quantités d'eau de nos réservoirs baissent très rapidement pouvant entraîner à certains moments des avis d'interdiction d'arrosage.

Les temps plus chauds et secs incitent les gens à arroser leurs pelouses, plates-bandes, arbres, haies, etc. Cela représente des quantités très importantes d'eau potable qui sont consommées à l'échelle de la municipalité.

Avez-vous songé à des solutions de rechange écologiques et économiques telles qu'un système de pompage privé ou des barils de récupération de l'eau de pluie pour ces types d'arrosage ?

Système d'arrosage privé

Nous comptons actuellement plus ou moins 30 résidences ayant un système de pompage privé qui sert entre autres à l'arrosage des pelouses et plates-bandes. Un montant équivalent à 25% de la taxe d'eau est remboursé annuellement à ces propriétaires à la suite d'une inspection par les employés des travaux publics afin de valider le bon fonctionnement du système.

Pour en savoir plus, sur l'installation d'un système d'arrosage privé, contactez le bureau municipal.



Barils de récupération de l'eau de pluie

Plusieurs modèles sont disponibles en quincaillerie. Certains d'entre eux peuvent très bien se confondre à votre maison.



Aménagement paysager



Surveillez l'apparition des fleurs et aménagements paysagers sur les différents terrains publics de la municipalité la semaine du 6 juin, à la suite de la livraison par Les serres Morand.

Rappelons que ce contrat a été octroyé par le conseil municipal lors de l'assemblée publique du 10 janvier 2022 pour un montant de 2 270.75 \$ taxes incluses.

L'entretien des fleurs sera encore cette année effectué par nos employés municipaux qui effectuent un travail impeccable. Nos fleurs sont demeurées très belles tard en saison l'an dernier grâce à leurs bons soins.

Nous vous invitons chers citoyens à contribuer à l'embellissement de notre municipalité en faisant la tonte et l'entretien régulier de votre pelouse, l'ajout de fleurs et plates-bandes et en assurant un terrain libre de broussailles, branches, vieux matériaux, etc.

LOISIRS

Fête nationale du Québec



À ne pas manquer le jeudi 23 juin prochain
au Centre du Tricentenaire !

fête Nationale de Champlain
Notre langue aux milles accents

Au terrain de balle
961 Notre-Dame, Champlain

17 h Lunch avec Camion restaurant
Jeux gonflables – maquillage – Animation
– tir à la corde – Washer – Volleyball – Bar

18 h Spectacle Canin avec Émilie la FlyingTeam

19 h 30
Yanik Pépin

21 h 45 Feux d'artifice
22 h 00 Feux de joie

Bénévoles recherchés pour le 23 juin!

Le comité des loisirs est à la recherche de bénévoles pour porter main forte le 23 juin prochain pour la tenue de la Fête nationale du Québec!



Voici quelques tâches qui seront données :

- service de bar dont les profits iront au service des loisirs;
- animation des différentes stations : jeux gonflables, tir à la corde, washer, volleyball, etc.
- aider à ranger le matériel et le terrain en fin de soirée.

Pour donner votre nom ou obtenir plus d'informations,
contactez Josée Wingen au service des loisirs

Concours de pavoisement



fête Nationale de Champlain

Dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec, la Municipalité de **Champlain** fait appel à tous ses citoyens afin de rendre le village le plus beau possible en utilisant les couleurs du Québec.



Nous sommes heureux de vous proposer le concours annuel de pavoisement de notre belle municipalité. Sortez vos drapeaux aux fleurs de lysée. Égayez vos devantures de maison aux couleurs du Québec.



La semaine du 27 juin, la Municipalité procédera au tirage au sort parmi tous les participants et offrira une carte cadeau applicable chez un marchand local au choix du gagnant. Le gagnant verra la photographie de son pavoisement diffusée dans le journal Le Champlinois de juillet prochain.



Faites parvenir vos photos et adresse de Champlain par courriel au plus tard le 24 juin à minuit à : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca.

La Municipalité de Champlain remercie le Mouvement national des Québécoises et Québécois, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie. Ainsi que tous ses bénévoles 😊



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois



Québec

Camp de jour



Début du camp de jour : **MARDI** le 28 juin 2022

LE CAMP DE JOUR EST **FERMÉ**
LE LUNDI 27 JUIN
ET
LE VENDREDI 1^{ER} JUILLET.

Fin du camp de jour : **vendredi** le 12 août 2022

Comme indiqué dans le guide des parents, nous tenons à rappeler aux parents ayant inscrit leurs enfants que le camp de jour ne **débute que le mardi 28 juin** afin de nous laisser le temps d'installer un des locaux qui est situé à l'école primaire qui, rappelons le, termine le jeudi 23 juin. Considérant qu'il y a aussi les activités de la Fête nationale qui nous tiendront occupés, la journée du lundi est nécessaire pour assurer le nettoyage et l'installation du local de l'école et terminer l'installation des 2 autres locaux situés au Centre du Tricentenaire (gymnase et salle polyvalente).

Le **vendredi 1^{er} juillet** étant une journée fériée, nous serons aussi **fermés** afin d'accorder le congé aux animateurs qui travailleront le lundi.

Paiement : Pour les parents n'ayant pas procédé au paiement, n'oubliez pas que vous avez jusqu'au 28 juin 2022 pour le faire.

Pour des questions ou commentaires, contactez-moi :



Josée Wingen

Technicienne en loisirs

Municipalité de Champlain

961, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Téléphone : (819) 295-3166

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

Messenger : Loisirs Champlain

LOCATION DE SALLE

Prenez note que pour la période **du 17 juin au 19 août**, tous les locaux du Centre du Tricentenaire seront occupés par les groupes du camp de jour ainsi que par le CPE Le petit Champlain (qui loue 2 locaux depuis novembre dernier dans l'attente de la construction de leur nouveau bâtiment).

Nous ne pourrons donc pas faire de location de salle pendant cette période.

Pour obtenir d'autres références, contactez le bureau municipal (819-295-3979).

GENS DE CHEZ NOUS

Une jeune bénévole honorée



Félicitations à Emmanuelle LaBarre, résidente de Champlain, qui a récemment remporté un des prix de la catégorie Jeune bénévole-Claude-Masson du gala Hommage bénévolat-Québec ! Elle fait donc partie des 40 lauréates et lauréats honorés sur plus de 200 candidatures reçues par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, qui s'est déroulée du 24 au 30 avril 2022.

Emmanuelle se démarque actuellement dans notre communauté par son importante implication auprès de Tourisme Champlain ainsi qu'à la Municipalité de Batiscan dans l'organisation du Festival Nöktanbul.

Source photo : Photo courtoisie publiée dans article de l'Hebdo Mékinac/des Chenaux

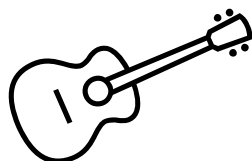
CULTURE



Ne manquez pas le début
des activités culturelles
ce mois-ci !



Détail complet aux prochaines pages !



LE SAMEDI 4 JUIN

Sur le terrain de balle
municipal

au 961, rue Notre-Dame



LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE

du comité culturel de la
Municipalité de Champlain

16h30

LA DIVA MALBOUFFA

avec Nathalie Choquette

Spectacle familial, enfants
accompagnés des parents



**10\$ par
famille**

ET



ATELIER DE DANSE

avec DISTRICT 5

Pour les ados

Gratuit

17h30

Gratuit

VISIONNEMENT EN CONTINUE DU COURT MÉTRAGE

«MIMINE» par Simon Laganère



Synopsis :

Un père maladroit
et insouciant, a la
garde de son jeune
garçon pour la
journée.

Fragilisé par sa récente rupture amoureuse, il
constate que son petit développe une belle
relation avec le nouvel amoureux de son ex-
copine. Poussé par la crainte d'être remplacé,
il décide de lui en mettre plein la vue en
créant un moment père-fils teinté de magie.

SOUPER

**La p'tite Bouffe, Simon De L'Atlantique et
Bouffe et Délices** seront présents pour vous
offrir des repas diversifiés cuisinés sur place.



De plus, le tuk-tuk Le Torrè,
vous proposera une pause-café
aussi délicieuse qu'originale!

19h30

Gratuit

Le spectacle du lancement de la
programmation estivale !!!

Sur scène :

**LES MEILLEURS
QUE CLAUDE**



*Apportez
votre boisson et votre
chaise!*

LE SAMEDI 11 JUIN



Au Centre du
Tricentenaire
(gymnase)

961, rue Notre-Dame



SPECTACLE DE LA RELÈVE CULTURELLE

19h00

SPECTACLE

mettant de l'avant les talents
de nos jeunes champlains et
champlainoises!

Chant, danse, musique et bien
plus vous attendent! Venez les
encourager en grand nombre!

Adulte : 10\$

Enfants : gratuit

Collations offertes aux
enfants gratuitement.
Apportez votre boisson.

Tu as moins
de 18 ans et
tu aimerais participer
au spectacle de La
Relève?

Inscris-toi avant
le 13 mai
en composant
le 819-295-3979!

Avis de recherche pour *La Chorale Cool* du spectacle de La Relève Culturelle!!!



Pas l'goût de chanter tout seul, mais quand même le goût de participer au
spectacle de La Relève Culturelle et de chanter dans une chorale cool avec tes
amis?

Alors inscris-toi en composant le 819-295-3979 avant le 13 mai, et passe au
bureau municipal afin qu'on te remette les pièces que tu auras à apprendre.

Voici les horaires de répétitions : 21 mai et le 5 juin
au Centre du Tricentenaire de 10h à 11h30.

MERCREDI SUR ST-LAURENT

Le conseil se mouille!

17h30



SOUPER 5 \$ / personne

En collaboration avec L'Union des
éleveurs de porc du Québec, **Fred
Chappuis** vous propose un souper de
porc effiloché fumé, cuisiné sur
place et servi par les membres du
conseil municipal.

*Apportez
votre boisson et votre
chaise!*

LE MERCREDI 29 JUIN



Sur le terrain de la
Fabrique face au
presbytère de Champlain

19h00

Gratuit

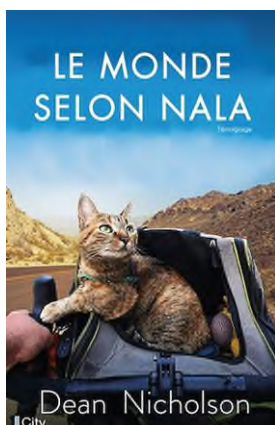
SPECTACLE DE MUSIQUE

avec la formation LES CLAUDE mettant également en
vedette, les conseillers, conseillères Claude Boisvert, Sonya
Pronovost, Mireille LeBlanc et Jocelyne Poirier.

Bibliothèque municipale

NOUVEAUTÉS

N.B. Vu leur grande popularité, il se peut que ces titres soient empruntés lors de votre passage à la bibliothèque. Sachez qu'il est possible de les réserver ! Merci de votre compréhension !



"Le monde selon Nala"
de Dean Nicholson

« Parti d'Écosse pour faire le tour du monde à vélo, l'auteur trouve, sur une route isolée dans les montagnes entre le Monténégro et la Serbie, un chaton abandonné. Il l'emmène avec lui, le soigne et l'adopte. Le récit de son périple avec cet improbable compagnon relate leurs aventures et leurs rencontres. »

"En feu !" de Manon Lapierre



« Se régaler en camping... c'est possible ? C'est le défi que s'est lancé Manon Lapierre, alias La petite bette, dans ce livre. Du parfait steak au filet de saumon sur la bûche en passant par les apéros gourmands, elle nous présente plein d'idées pour ENFIN bien manger en camping! Conseils de cuisson, trucs de planification et d'organisation, En feu ! est le livre parfait pour préparer ses escapades en famille ou entre amis. En roulotte, en tente, sur le pouce, au chalet ou même dans la cour, les campeurs débutants et avertis trouveront de quoi se réjouir avec ces recettes délicieuses qui se préparent en un rien de temps. »



"L'affaire Alaska Sanders" de
Joël Dicker

« Avril 1999, à Mount Pleasant, dans le New Hampshire. Le corps d'Alaska Sanders est découvert près d'un lac. Onze ans plus tard, l'affaire prend une nouvelle tournure lorsque le sergent Perry Gahalowood, convaincu d'avoir élucidé le crime à l'époque, reçoit une lettre anonyme troublante. Avec l'aide de son ami Marcus Goldman, il tente de faire la lumière sur ce meurtre. »

COORDONNÉES

963, rue Notre-Dame
Champlain (Québec)
G0X 1C0

 **Téléphone :**
(819) 840-0407

 **Courriel :**
biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca

 **Visitez la page Facebook**
de la Bibliothèque de Champlain
@BiblioChamplain

HORAIRE

Horaire régulier

Lundi	19:00 - 20:30
Mardi	Fermé
Mercredi	19:00 - 20:30
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé
Samedi	09:00 - 12:00
Dimanche	Fermé


du Centre-du-Québec,
de Lanaudière et de la Mauricie

BiBli
& cie



ENVIRONNEMENT

Bac à fines herbes

Notre bac à fines herbes est de retour encore cette année sur le terrain de la Fabrique (face au presbytère/église).

Vous pouvez donc passer pour y prendre quelques feuilles dans les plans qui s'y trouvent. Nous vous prions d'être respectueux envers les installations et les quantités prises. Tout le monde est invité à en prendre (et évidemment, en laisser pour les autres).

Comme nous sommes en début de saison, il faudra être un peu patient, question que les plans prennent plus de vigueur et d'expansion !



Un merci spécial à Sonya Pronovost et Françoise Roy, membres du comité environnement qui ont fait le choix des plants et qui les ont mis en terre.

Remercions également les employés municipaux qui prendront la relève pour arroser les plants lors de leur tournée quotidienne pour l'entretien des fleurs suspendues et autres aménagements paysagers municipaux.

Participation au Défi pissenlits

La Municipalité de Champlain est fière d'avoir participé pour une première année au Défi pissenlits.

Merci aux citoyens ayant également contribué en ne coupant pas leur pelouse au cours du mois de mai. En plus, d'avoir mis de la couleur à nos pelouses, nous avons contribué à une plus grande offre et diversité de fleurs pour les pollinisateurs, dont les abeilles qui sont à la recherche de fleurs à cette période de l'année où elles sont encore rares.



Activités du comité environnement déroulées en mai

Collecte de déchets, distribution d'arbres et échange de vivaces, graines et plants

De nombreuses activités vous ont été proposées par le comité environnement au cours du dernier mois ! Y étiez-vous ? Ce fut un franc succès encore cette année !



D'abord, les gens ont été invités à faire la collecte de déchets qui se sont amassés le long des routes au cours de l'hiver et à envoyer une photo d'eux en pleine action ! Un énorme merci pour ce geste posé (qu'il ait été photographié ou non) !

Le jeudi 12 mai avait lieu la distribution des arbres pour le mois de l'arbre. Nous avons eu la joie d'accueillir et de remettre des arbres à plusieurs Champlinois. Un engouement remarquable encore cette année où tous les arbres reçus gratuitement de l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice ont été distribués !

Finalement, le samedi 14 mai a eu lieu l'échange de vivaces, où vous êtes plusieurs à vous être présentés. Les prix pour la cueillette des déchets y ont été remis ainsi que les derniers arbres distribués.



Merci à nos fidèles bénévoles qui se sont impliqués pour ces événements soient : Sonya Pronovost, Françoise Roy, Mireille LeBlanc, Diane Ricard, Martine Letendre, Jocelyne Poirier et Thierry Boisvert !

Vous trouverez quelques photos supplémentaires prises lors de ces événements à la page suivante.



ACTIVITES ET INFORMATIONS REGIONALES



Centre d'action bénévole des Riverains

Horaires d'été 2022

Il nous fait plaisir d'informer la population que le Centre d'action bénévole des Riverains sera ouvert cet été mais avec un horaire différent. Veuillez donc prendre note que nos bureaux seront ouverts du mercredi au vendredi et ce, du 19 juin au 6 août inclusivement. L'horaire régulier reprendra à compter du mardi 9 août 2022.



Pour nous rejoindre : 418 325-3100



Employeurs et attraits touristiques de la MRC des Chenaux...

Faites comme les 200 organisations déjà
inscrites sur l'application mobile et
paraissez-y, gratuitement.

www.applicationplaceauxjeunes.ca

Rendez vous tout au bas de la page et
cliquez sur « inscris-toi dès maintenant »

Pour plus d'informations:

Julie Balleux
Agente Place aux jeunes des Chenaux
julie.balleux@cjetrdc.com | 418-362-3109





La **SAMBBA** vous invite à son
Concours photo 2022

La vie dans l'eau
Montrez-nous votre vision de la vie dans l'eau!

2 gagnants seront choisis par le public.

Le vote se déroulera sur notre page Facebook du 7 au 15 juillet.

Le dévoilement des gagnants aura lieu le 19 juillet !



Faites-nous parvenir vos photos prises sur
le territoire Batiscan-Champlain dès maintenant !
Via notre site internet: <http://sambba.qc.ca/moisdeleau/>

À gagner :

Une copie de votre photo imprimée sur acrylique

Un panier-cadeau contenant des produits du
territoire SAMBBA

Pour plus de détails consultez notre site internet.



Dans le cadre du Mois de l'eau, plusieurs autres activités sont au programme en Juin !

Restez à l'affut afin de ne rien manquer!

<https://www.facebook.com/SAMBBA.OBVBatiscanChamplain>

Pour toute information, consultez <http://sambba.qc.ca/moisdeleau/>

Ou contactez Marie-Ève Bourget-Boulanger au 418 362-3203 poste 208



préau **mouvoir**
seau **vegarder**
préau **téger**

moisdeleau.org | [#moisdeleau](https://twitter.com/moisdeleau)



Recherche d'emploi
Orientation
Entrepreneuriat
Pour les 16 à 35 ans

Le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux tiendra son assemblée générale annuelle le :

mardi 7 juin 2022 à 17h30
à la Salle Grande Hermine à l'Île St-Quentin
10, Place de la Rosalie, Trois-Rivières (Québec) G9A 5K2

Le conseil d'administration et la direction du CJETRDC invitent à cette assemblée tous les citoyens.nes de la ville de Trois-Rivières et de la MRC des Chenaux intéressés.es à la situation de la jeunesse de notre territoire.

Pour toute information, communiquez avec monsieur Sébastien Morin, directeur général du CJE au 819 376-0179 poste 223.

Saray Moreira Urrea
Secrétaire du conseil d'administration

Proposition d'ordre du jour

Assemblée générale annuelle Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux

Mardi 7 juin 2022 à 17h30
à la
Salle Grande Hermine à l'Île St-Quentin
10, Place de la Rosalie, Trois-Rivières (Québec) G9A 5K2

17h15 Assemblée générale

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue et constatation du quorum
2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 8 juin 2021
6. Message de la présidente du conseil d'administration
7. Remise « Bourses parcours »
8. Rapport annuel des activités et ratification des actes du conseil d'administration
9. Remise « Bourses parcours »
10. Rapport financier au 31 mars 2022
11. Nomination du vérificateur
12. Présentation du plan d'action et prévisions budgétaires 2022-2023 du CJETRDC
13. Remise « Bourses parcours »
14. Nomination d'un.e président.e d'élection
Nomination d'un.e secrétaire d'élection
Nomination de scrutateurs d'élection
15. Élection des administrateurs
16. Remise « Bourses parcours »
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée



PROGRAMMATION JUIN 2022

VOTRE INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS EST OBLIGATOIRE, MERCI!



Café-rencontre « Le bonheur au quotidien »

Venez nous partager ce que vous faites chaque jour pour améliorer votre quotidien. Vous découvrirez ainsi comment le bonheur peut se décrire et se matérialiser d'une personne à l'autre et comment vous pouvez y arriver, vous aussi, sans trop d'effort. Trucs et astuces seront au rendez-vous!

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS



En présence à 13h15

Le jeudi 2 juin à Ste-Thècle au local 217

Le mardi 14 juin à St-Luc-de-Vincennes

En virtuel (# réunion zoom 206 588 1781)

Le lundi 6 juin à 9h30

Et le lundi 27 juin à 13h15 

Aider sans s'épuiser : S'adapter au changement

Cet atelier vise la réflexion sur les situations qui surviennent dans votre vie présentement. Il suggère des moyens positifs pour arriver à s'adapter et renforcer votre résilience. Vous souhaitez travailler là-dessus? C'est l'atelier qu'il vous faut!

Mardi le 31 mai à 13h15

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 16 juin à 13h15

Ste-Thècle local 217

Société canadienne de la sclérose en plaques

Une intervenante de leur organisme viendra vous présenter leurs services et pourra répondre à toutes vos questions. De plus, grâce à une entente avec nous, ils seront présents plusieurs dates sur notre territoire pour des rencontres individuelles (aidant seul ou dyade aidant-aidé).

Mardi le 7 juin à 13h15

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 9 juin à 13h15

Ste-Thècle local 217



Assemblée générale annuelle

Lors de cette assemblée, le bilan de l'année 2021-2022, les états financiers, le rapport d'activité ainsi que les priorités 2022-2023 vous seront présentés. Cette rencontre sert aussi à élire les membres du conseil d'administration. Ainsi, ceux qui le souhaitent pourront nous manifester leur intérêt ou soumettre la candidature d'autrui.

Mardi le 21 juin à 13h15

Salle Aubin à Ste-Thècle (301, rue St-Jacques)

Bienvenue à tous!

Prix de présence et café/collation offerts

Réservez votre place!

Repas-échange « Déjeuner »

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de sortir de la routine et passer un bon moment. Ce sera l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais de repas sont à la charge du participant.



Mercredi le 29 juin à 9h

Resto-pub Manoir Antic

1073, rue Notre-Dame, Champlain

Jeudi le 30 juin à 9h

Brinadon Resto-Bar

570, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais) ou

par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)





TABLE DES MAREES DE CHAMPLAIN – JUIN 2022

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	07 : 33	1.5	11	03 : 30	1.1	21	00 : 21	1.1
	11 : 09	2.1		07 : 15	1.7		03 : 57	1.5
	20 : 42	1.5		16 : 30	1.2		12 : 24	1.1
ME			SA	20 : 03	1.6	MA	16 : 03	1.6
2	00 : 09	1.8	12	04 : 18	1.2	22	01 : 19	1.0
	08 : 03	1.5		07 : 54	1.9		05 : 00	1.5
	11 : 42	2.1		17 : 30	1.2		13 : 39	1.0
JE	21 : 18	1.5	DI	20 : 54	1.6	ME	17 : 21	1.4
3	00 : 45	1.8	13	05 : 03	1.2	23	02 : 09	1.0
	08 : 39	1.4		08 : 36	2.0		05 : 57	1.5
	12 : 18	2.0		18 : 24	1.3		14 : 54	1.0
VE	21 : 57	1.5	LU	21 : 45	1.7	JE	18 : 33	1.4
4	01 : 24	1.8	14	05 : 51	1.2	24	02 : 57	0.9
	09 : 15	1.4		09 : 24	2.1		06 : 45	1.5
	12 : 57	2.0		19 : 18	1.3		16 : 00	1.0
SA	22 : 39	1.4	MA	22 : 33	1.7	VE	19 : 39	1.3
5	02 : 12	1.7	15	06 : 42	1.2	25	03 : 48	0.9
	10 : 00	1.4		10 : 12	2.1		07 : 30	1.5
	13 : 48	1.9		20 : 06	1.3		17 : 00	1.0
DI	23 : 24	1.3	ME	23 : 24	1.7	SA	20 : 03	1.3
6	03 : 03	1.6	16	07 : 30	1.2	26	04 : 30	0.9
	10 : 51	1.3		11 : 03	2.4		08 : 15	1.6
	14 : 42	1.7		20 : 57	1.8		17 : 51	0.9
LU			JE			DI	21 : 21	1.3
7	00 : 12	1.3	17	00 : 15	1.7	27	05 : 12	0.9
	03 : 57	1.5		08 : 21	1.2		08 : 57	1.6
	11 : 54	1.2		11 : 54	2.1		18 : 36	1.0
MA	15 : 51	1.6	VE	21 : 51	1.2	LU	22 : 06	1.3
8	01 : 03	1.2	18	01 : 09	1.6	28	05 : 57	0.9
	04 : 57	1.5		09 : 15	1.2		09 : 36	1.6
	13 : 06	1.2		12 : 48	2.0		19 : 15	1.0
ME	17 : 00	1.6	SA	22 : 39	1.2	MA	22 : 45	1.3
9	01 : 54	1.2	19	02 : 00	1.6	29	06 : 33	0.9
	05 : 45	1.5		10 : 09	1.2		10 : 12	1.7
	14 : 18	1.1		13 : 42	1.8		19 : 51	1.0
JE	18 : 06	1.5	DI	23 : 30	1.2	ME	23 : 21	1.3
10	02 : 42	1.1	20	03 : 00	1.5	30	07 : 12	0.9
	06 : 33	1.6		11 : 15	1.1		10 : 51	1.6
	15 : 27	1.2		14 : 51	1.7		20 : 30	1.0
VE	19 : 06	1.5	LU			JE	23 : 57	1.3

*Heure normale de l'est



CALENDRIER MUNICIPAL – JUIN 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			 1	2	3	 4 Lancement de la programmation culturelle (voir page 17)
5	 6	7	 8	9	10	 11 Spectacle de la Relève culturelle (voir page 18)
12	 13	14	 15	16	17 19h : Terrain de soccer – Inter des Chenaux Senior masculin	 18
19 Fête des pères	 20 Concours de pavoisement – jusqu’au 24 juin (voir page 14)	21 19h : Terrain de soccer – Timbits	 22	23 Dernière journée d’école (C.S. du Roy) Activités de la Fête nationale (voir page 13)	24 Fête nationale du Québec Édifices municipaux fermés	 25
26	 27	 28 Début du camp de jour (voir page 15)	 29 Mercredi sur St-Laurent (voir page 18)	30	1 ^{ER} JUILLET Échéance du 3 ^e versement des taxes municipales Édifices municipaux fermés	 2

Légende :  Assemblée du conseil municipal : 20h (voir page 3)

 Collecte des matières recyclables
Collecte des déchets domestiques

 Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)
Lundi et mercredi : 19h à 20h30
Samedi : 9h à 12h